



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°16-12

Adoptant le budget « acquisition livres » de la médiathèque Mailana

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 volants : 09

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procurator à Félix TIOUKA) : Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CCCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Qu'en général, les dépenses d'une bibliothèque sont les achats d'ouvrage ; les fournitures de bureau ; les prestations de service ; les dépenses liées à la vie courante de la structure (ménage, électricité, eau, etc...) ; Les frais de déplacement, ...Et bien sûr les dépenses d'investissement.

Mais très souvent, les responsables de la médiathèque n'ont à gérer que le budget directement lié aux livres. En fonction du montant attribué, il faut planifier les dépenses afin de suivre les rythmes de parution.

Il est donc proposé pour l'exercice budgétaire 2012 un budget livre de 4 500 €.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide d'allouer à la médiathèque Mailana un budget de 4 500 € dédié à l'acquisition d'ouvrage.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

